

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
LUNDI 1^{er} JUIN 2020, 19 H 30**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
 - 1.1 Séance tenue à huis clos par visioconférence
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE MAI 2020
4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE
 - 5.1 Dépôt du rapport de délégation des compétences (réquisitions)
 - 5.2 Dépôt de la liste des déboursés au 31 mai 2020
 - 5.3 Dépôt du rapport financier 2019 et du rapport du vérificateur externe
 - 5.4 Ajout de services prioritaires en contexte de pandémie de COVID-19
 - 5.5 Cessation du bail du Corridor Appalachien (37, rue des Pins)
 - 5.6 Entente de prêt d'un local à l'aide alimentaire Notre-Dame-du-Mont-Carmel
6. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME
 - 6.1 Entente de prêt de locaux de l'école du Val-de-Grâce pour la tenue du camp de jour de l'été 2020
 - 6.2 Embauches d'étudiants pour la saison estivale 2020
 - 6.3 Priorisation et tarification de l'inscription au camp de jour
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1 Acceptation du rapport annuel de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRI) 2019 de la MRC de Memphrémagog
8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)
 - 8.1 Embauche d'un préposé à la désinfection (occasionnel)
 - 8.2 Embauche d'un journalier – travaux publics (saisonnier)
 - 8.3 Octroi du contrat de réfection du chemin Khartoum (phase II)
 - 8.4 Octroi du contrat de fourniture de matériaux granulaires pour le rechargement de divers chemins
 - 8.5 Modification de la résolution 2020-01-22 concernant l'achat d'un ponceau pour le chemin Mont-Bon-Plaisir
9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
 - 9.1 Modification des conditions de la résolution no 2020-04-91 relativement au partenariat d'achat et installation d'une station de lavage
 - 9.2 Contrats et tarifs relatifs à l'horodateur de la station de lavage installée au lac Stukely (63, ch. des Normand)
 - 9.3 Autorisation relative à la collecte de consignées par le club LIONS
10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 10.1 Liste des permis de construction émis en mai 2020
 - 10.2 Demandes de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 10.3 Redevance pour fins de parcs et terrains de jeux du projet de développement domiciliaire KYO Terra – Pic de l'Ours
 - 10.4 Modification de la constitution du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
11. VARIA
12. LEVÉE DE LA SÉANCE

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'EASTMAN**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le Conseil de la Municipalité d'Eastman siège en séance ordinaire ce 1^{er} juin 2020 à 19 h 30 par visioconférence conformément aux dispositions du *Code municipal* et du décret ministériel d'état d'urgence.

Sont présents à cette visioconférence: le maire Yvon Laramée, les conseillères Heidi Fortin et Nathalie Lemaire ainsi que les conseillers Carol Boivin, Patrick McDonald et Maurice Séguin.

La séance est présidée par le maire. Assiste également à la séance, par visioconférence, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Anne Turcotte, et agit en tant que secrétaire d'assemblée. Le maire souligne le décès de Madame Angela Potvin-Laramée.

Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 19 h 30.

**Résolution
2020-06-117**

1.1 Séance tenue à huis clos par visioconférence

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 3 juin 2020;

ATTENDU l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

ATTENDU QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

DE tenir la présente séance à huis clos;

ET DE permettre la participation des membres du conseil et de la directrice générale et secrétaire-trésorière par visioconférence.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Résolution
2020-06-118**

Il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020 modifié comme suit :

- Retrait du point 7.1 - Acceptation du rapport annuel de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRI) 2019 de la MRC de Memphrémagog.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE MAI 2020

Il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 mai 2020 et de la séance extraordinaire du 19 mai 2020 avec dispense de lecture, copies de ceux-ci ayant dûment été distribuées à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à leur lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

[Dépôt](#)

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport de correspondances reçues entre le 25 avril et le 22 mai 2020.

La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

[Dépôt](#)

5.1 Dépôt du rapport de délégation des compétences (réquisitions)

Le maire confirme le dépôt du rapport mensuel des autorisations de dépenses des fonctionnaires municipaux autorisés par voie de délégation de compétences du pouvoir de dépenser.

[Dépôt](#)

5.2 Dépôt de la liste des déboursés au 31 mai 2020

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des déboursés réalisés du 1^{er} au 31 mai 2020 pour un montant totalisant 404 846,02 \$. Ces déboursés ont été faits conformément au *Règlement no 2019-11 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire*.

[Dépôt](#)

5.3 Dépôt du rapport financier 2019 et du rapport de vérification externe

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport financier 2019, le rapport du vérificateur externe visé au premier alinéa de l'article 966.2 du *Code municipal du Québec* ainsi que tout autre document dont le dépôt est prescrit par le ministre. Ces documents peuvent être consultés au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture.

5.4 Ajout de services prioritaires en contexte de pandémie de COVID-19

ATTENDU la décision du gouvernement de suspendre, à compter du 25 mars 2020, l'ensemble des activités et services non prioritaires en contexte de pandémie de COVID-19;

ATTENDU QUE conformément à ladite décision, les services relatifs à la direction générale, à la sécurité incendie et aux travaux publics sont prioritaires et ont été maintenus;

**Résolution
2020-06-119**

**Résolution
2020-06-120**

ATTENDU QUE les organismes municipaux ont la possibilité de déterminer les ressources qu'elles considèrent essentielles et dont les services doivent être maintenus;

ATTENDU QUE l'hôtel de ville a été partiellement rouvert à la population avec la mise en place de mesures sanitaires strictes en date du 11 mai dernier;

ATTENDU QUE le Conseil est favorable à la réouverture du bureau d'accueil touristique pour la saison estivale 2020 tout en respectant les consignes sanitaires recommandées;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite permettre aux abonnés de la bibliothèque de réserver, cueillir et retourner des livres, le tout sans contact;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

D' les services de réception, d'urbanisme et d'environnement à ceux déjà jugés prioritaires par le gouvernement afin qu'ils soient offerts à la population en raison de la réouverture partielle de l'hôtel de ville, et ce, rétroactivement au 11 mai 2020;

DE confirmer la réouverture du bureau d'accueil touristique pour la saison estivale 2020 à tous les jours du 24 juin au 6 septembre et durant les fins de semaine comprises entre le 12 septembre et le 12 octobre, et ce, en mettant en place les mesures requises afin de rencontrer les consignes sanitaires recommandées;

DE permettre la réservation, la cueillette et le retour des livres via la bibliothèque Danielle-Simard;

ET DE maintenir les autres services municipaux en télétravail jusqu'à nouvel ordre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-06-121**

5.5 Cessation du bail du Corridor Appalachien (37, rue des Pins)

ATTENDU la demande de Corridor Appalachien de mettre fin au bail sans pénalité à compter du 1^{er} septembre 2020;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Eastman reconnaît en Corridor Appalachien un partenaire de longue date et souhaite les encourager dans leur démarche de relocalisation sur son territoire;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

DE mettre fin, sans pénalité, au bail de location de Corridor Appalachien pour le local situé au 37, rue des Pins Sud, et ce, à compter du 1^{er} septembre 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-06-122**

5.6 Entente de prêt d'un local à l'Aide alimentaire Notre-Dame-du-Mont-Carmel

ATTENDU l'inaccessibilité du sous-sol du presbytère pour diverses raisons et contraintes physiques ne permettant plus à l'organisme d'Aide alimentaire Notre-Dame-du-Mont-Carmel d'y entreposer les denrées non périssables comme auparavant;

ATTENDU QUE la Municipalité a proposé à l'organisme de s'installer au sous-sol de la bibliothèque et que ce local convient parfaitement;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

DE convenir d'une entente de prêt du sous-sol de bibliothèque avec l'Aide alimentaire Notre-Dame-du-Mont-Carmel;

ET D'autoriser le maire Yvon Laramée et la directrice générale et secrétaire-trésorière Anne Turcotte à signer pour, et au nom de la Municipalité, tout document requis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

**Résolution
2020-06-123**

6.1 Entente de prêt de locaux de l'école du Val-de-Grâce pour la tenue du camp de jour de l'été 2020

ATTENDU les consignes sanitaires imposées pour permettre l'ouverture des camps de jour au Québec en contexte de pandémie;

ATTENDU la possibilité d'utiliser gratuitement certains locaux de l'école du Val-de-Grâce;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière Anne Turcotte à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente de prêt de locaux de l'école du Val-de-Grâce pour la tenue du camp de jour de l'été 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-06-124**

[Annexe
6.2](#)

6.2 Embauches d'étudiants pour la saison estivale 2020

ATTENDU l'ouverture du camp de jour pour la période comprise entre le 29 juin et le 21 août;

ATTENDU l'intérêt du Conseil à offrir un service de sauvetage au parc de la Grève pour permettre à tous de profiter de la plage, et ce, du mercredi au dimanche de 11 h à 17 h;

ATTENDU la recommandation de la coordonnatrice des loisirs d'embaucher les candidats retenus à la suite des entrevues menées;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin :

D'embaucher, conformément aux conditions négociées par la coordonnatrice des loisirs, les étudiants tel qu'inscrit à l'annexe jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

D'embaucher le nombre de ressources requises à titre d'aide-animateurs et aide-animateuses du camp de jour en fonction du nombre de participants inscrits et du ratio recommandé par la direction de santé publique selon les taux négociés par la coordonnatrice des loisirs;

ET D'autoriser l'embauche d'un sauveteur attitré à la plage de la Grève selon les conditions négociées par la coordonnatrice des loisirs au taux horaire maximal de 20 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-06-125**

[Annexe
6.3](#)

6.3 Priorisation et tarification de l'inscription au camp de jour

ATTENDU QU'en raison des consignes sanitaires imposées pour permettre l'ouverture des camps de jour au Québec en contexte de pandémie, un nombre restreint d'enfants pourront y avoir accès cet été;

ATTENDU le souci du Conseil de favoriser d'abord les enfants et petits-enfants des résidents d'Eastman;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stukely-Sud a adhéré à l'entente intermunicipale garantissant qu'aucune surcharge ne soit facturée à leurs résidents pour l'inscription d'enfants au camp de jour;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin :

DE prioriser l'inscription au camp de jour comme suit :

- Du 1^{er} au 5 juin : les enfants et petits-enfants des résidents d'Eastman;
- Du 8 au 12 juin : les enfants et petits-enfants des résidents d'Eastman et de Stukely-Sud;
- Et à compter du 15 juin : ouvert à tous;

ET DE fixer les tarifs d'inscription conformément au tableau joint aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Acceptation du rapport annuel de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRI) 2019 de la MRC de Memphrémagog

Le point a été retiré.

8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)

8.1 Embauche d'un préposé à la désinfection (occasionnel)

ATTENDU les mesures d'hygiène recommandées par la Direction de Santé publique afin de limiter la propagation de la COVID-19;

ATTENDU QUE la Municipalité est soucieuse d'effectuer la désinfection des différents blocs sanitaires situés sur son territoire, et ce, à raison de deux (2) fois par jour, sept (7) jours par semaine;

ATTENDU la recommandation du directeur des travaux publics d'embaucher le candidat retenu à la suite des entrevues menées;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

D'embaucher Monsieur Michel Craig à titre de préposé à la désinfection (occasionnel) conformément aux dispositions inscrites à son contrat de travail.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.2 Embauche d'un journalier – travaux publics (saisonnier)

ATTENDU la charge de travail accrue du service des travaux publics en période estivale;

ATTENDU l'intention du Conseil de prendre en charge certaines opérations de déneigement dès la saison 2020-2021 et le besoin d'une ressource qualifiée pour ce faire;

ATTENDU la recommandation du directeur des travaux publics d'embaucher le candidat retenu à la suite des entrevues menées;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

D'embaucher Monsieur Dany Néron à titre de journalier – travaux publics (saisonnier) conformément aux dispositions inscrites à son contrat de travail.

**Résolution
2020-06-126**

**Résolution
2020-06-127**

**Résolution
2020-06-128**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.3 Octroi du contrat de réfection du chemin Khartoum (phase II)

ATTENDU l'appel d'offres public lancé sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en vue d'accorder le contrat de réfection du chemin Khartoum (phase II);

ATTENDU QU'au terme de la démarche, trois (3) soumissions conformes ont été déposées à savoir :

Soumissionnaires	Prix avec les taxes
<i>Bertrand Ostiguy</i>	209 254,50 \$
<i>Excavation Robert Pothier</i>	181 422,27 \$
<i>Germain Lapalme et fils inc.</i>	133 699,83 \$

ATTENDU QUE les crédits budgétaires requis n'ont pas été prévus au Programme triennal d'immobilisations de l'année 2020;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

D'accorder le contrat de réfection du chemin Khartoum (phase II) à Germain Lapalme et fils inc., au montant de 133 699,83 \$ taxes incluses;

ET D'utiliser le fonds de roulement au paiement des sommes requises en prévoyant son remboursement sur une période de cinq (5) ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 23-04211-721

**Résolution
2020-06-129**

8.4 Octroi du contrat de fourniture de matériaux granulaires pour le rechargement de divers chemins

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de matériaux granulaires pour le rechargement de divers chemins;

ATTENDU QU'au terme de la démarche, deux (2) soumissions conformes ont été déposées à savoir :

Soumissionnaires	Prix / t.m. avant taxes
<i>Germain Lapalme et fils inc.</i>	15,00 \$
<i>Construction DJL inc.</i>	15,45 \$

ATTENDU QUE les crédits budgétaires requis ont été prévus au budget de l'année 2020;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

D'octroyer le contrat pour la fourniture d'environ 2 500 tonnes de matériaux granulaires à 15,00 \$ la tonne métrique pour le rechargement de divers chemins à Germain Lapalme et fils inc., le tout pour un montant approximatif de 37 500 \$ avant les taxes;

ET D'autoriser le directeur des travaux publics à mandater, pour un montant estimé à 12 500 \$ avant taxes, divers fournisseurs pour le transport desdits matériaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépenses : 02-32000-620

**Résolution
2020-06-130**

8.5 Modification de la résolution 2020-01-22 concernant l'achat d'un ponceau pour le chemin Mont-Bon-Plaisir

ATTENDU la résolution no 2020-01-22 autorisant l'achat d'un ponceau auprès de Réal Huot inc.;

ATTENDU QUE le fournisseur sélectionné n'est plus en mesure de fournir ledit ponceau aux conditions énoncées dans la soumission;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

DE modifier la résolution no 2020-01-22 pour permettre au directeur des travaux publics d'acquérir un ponceau de 1 600 millimètres de diamètre par 14 mètres de longueur auprès du fournisseur ayant soumis le meilleur prix, et ce, jusqu'à concurrence de 12 000 \$ avant les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépenses : 02-32000-620

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

**Résolution
2020-06-131**

9.1 Modification des conditions de la résolution no 2020-04-91 relativement au partenariat d'achat et installation d'une station de lavage

ATTENDU la résolution no 2020-04-91 confirmant la participation de la Municipalité d'Eastman au projet d'achat et d'installation d'une station de lavage sur son territoire conditionnellement à ce que les municipalités d'Austin, de Bolton-Est, de Canton de Potton et de Saint-Étienne-de-Bolton s'engagent elles aussi dans le processus;

ATTENDU QU'à ce jour, seule la Municipalité de Bolton-Est est prête à s'engager dans le projet et demande à la Municipalité d'Eastman de le poursuivre avec elle, sachant qu'une subvention couvrant jusqu'à 75 % des coûts du projet arrive à échéance le 15 juin prochain;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin :

DE modifier la résolution no 2020-04-91 afin de retirer la condition de participation des municipalités d'Austin, de Canton de Potton et de Saint-Étienne-de-Bolton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-06-132**

9.2 Contrats et tarifs relatifs à l'horodateur de la station de lavage installée au lac Stukely (63, ch. des Normand)

ATTENDU l'acquisition d'un horodateur de marque CALE pour assurer le fonctionnement de la station de lavage installée au lac Stukely (63, ch. des Normand);

ATTENDU la recommandation de la direction générale de retenir les services de la compagnie Moneris pour le paiement par cartes de débit et de crédit étant donné les taux en vigueur et le nombre estimé de transactions;

ATTENDU QU'un accès à internet est également requis sur place;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires requis ont été prévus au budget de l'année 2020;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin :

D'accepter le contrat de licence de la compagnie CALE pour l'horodateur de la station de lavage installée au lac Stukely au coût mensuel de 100 \$ avant les taxes;

DE confirmer l'adhésion au service de paiement par cartes de débit et de crédit offert par la compagnie Moneris;

D'ajouter le site au contrat de fourniture d'accès à internet de Câble Axion au coût mensuel de 64 \$ avant les taxes;

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous documents requis;

ET DE percevoir, pour chaque utilisation de la station, les sommes toutes taxes comprises de 5 \$ par embarcation non motorisée (canoë, kayak, planche à pagaie) et de 10 \$ par embarcation motorisée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 02-46000-496

**Résolution
2020-06-133**

9.3 Autorisation relative à la collecte de consignées par le Club LIONS

ATTENDU QUE le Club LIONS souhaite procéder à la collecte de consignées au profit de différents organismes locaux et demande au Conseil un appui logistique dans ses démarches;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

D'autoriser l'usage du stationnement de l'église par le Club LIONS pour la tenue de la collecte de consignées à défaut d'un meilleur emplacement sur le territoire;

ET DE mandater l'équipe administrative à étudier, en collaboration avec le Club LIONS, les différents besoins logistiques et la capacité du service des travaux publics à y répondre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 Liste des permis de construction émis en mai 2020

Le conseil prend acte.

10.2 Demandes de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a pris connaissance des demandes d'approbation au règlement PIIA lors de son assemblée du 13 mai 2020;

ATTENDU QUE les demandes doivent respecter les critères et objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

D'accepter, conformément aux résolutions adoptées par le CCU lors de l'assemblée du 13 mai 2020 jointes aux présentes pour en faire partie intégrante, les demandes d'approbation au règlement PIIA suivantes :

- La construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 4 380 344, au 133 rue des Érables, conditionnellement à ce que les détails de bois dans les corniches soient de couleur bois, tel que présenté sur la photo soumise avec la demande;
- La construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 3 600 833, au 460 chemin George-Bonnallie;
- L'agrandissement d'une résidence unifamiliale sur le lot 2 237 337, au 46 rue de l'Entente;
- L'implantation d'un bâtiment accessoire (garage) sur le lot 2 239 063, au 20 chemin de la Ferme;
- La construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 6 338 133, au 21 chemin du Sommet;

**Résolution
2020-06-134**

[Annexe
10.2](#)

- La construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 4 398 927, au 38 chemin de l'Horizon;
- La construction d'une véranda moustiquaire à l'avant de la résidence sur le lot 4 379 766, au 113, rue du Pré, conditionnellement à ce que la structure de la véranda soit de la même couleur que le revêtement de la résidence, au lieu de blanc tel que proposé;
- L'agrandissement d'une résidence unifamiliale sur le lot 4 344 990, au 20 chemin de la Chute;
- L'implantation d'un bâtiment accessoire (remise) sur le lot 2 239 860 situé au 166, chemin du Lac-d'Argent à la condition qu'un écran végétal soit aménagé pour masquer le bâtiment de la rue.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-06-135**

[Annexe
10.3](#)

10.3 Redevance pour fins de parcs et terrains de jeux du projet de développement domiciliaire KYO Terra – Pic de l'Ours

ATTENDU le *Règlement de lotissement no 2012-09* édictant les redevances pour fins de parcs et terrains de jeux comme condition préalable à l'émission d'un permis relatif à une opération cadastrale;

ATTENDU la proposition du propriétaire et promoteur Gestion KYO Terra de céder un ensemble de terrains comprenant notamment la piste cyclable et le stationnement déjà aménagés et utilisés par la Municipalité;

ATTENDU QUE le Conseil se déclare satisfait de la plupart des parcelles de terrains proposées au plan daté du 25 mai 2020 et préparé par Jean-Sébastien Trottier, arpenteur-géomètre sous le numéro 514 de ses minutes, exceptée celle d'une superficie de 3 543,2 mètres carrés située en bordure du chemin George-Bonnallie;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

D'accepter la redevance pour fins de parcs et terrains de jeux du projet de développement domiciliaire KYO Terra – Pic de l'Ours représentant 3 % de la superficie totale du projet, et ce, conditionnellement à ce que :

- la parcelle d'une superficie de 14 774,8 mètres carrés soit bonifiée des 3 543,2 mètres carrés du parc proposé en bordure du chemin George-Bonnallie étant donné que le Conseil n'a pas d'intérêt pour cette parcelle;
- la parcelle ainsi créée soit identifiée (balisage) par l'arpenteur-géomètre afin de permettre de valider son emplacement et son état à la satisfaction de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-06-136**

10.4 Modification de la constitution du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

ATTENDU le règlement portant sur la constitution du comité consultatif d'urbanisme (CCU) édictant notamment le nombre de membres fixé à neuf (9);

ATTENDU QU'un poste est présentement vacant;

ATTENDU QUE le Conseil désire modifier le règlement afin de réduire à sept (7) le nombre de membres;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

DE mandater la direction générale à préparer un règlement modifiant la constitution du CCU pour réduire le nombre de membres à sept (7);

ET DE demander au président du CCU Patrick McDonald de contacter les huit (8) membres actuels pour sonder leur intérêt à poursuivre leur implication ou à se retirer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. VARIA

La conseillère Nathalie Lemaire précise la marche à suivre pour obtenir des livres auprès de la bibliothèque Danielle-Simard.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Nathalie Lemaire propose de lever la séance du conseil à 20 h 04.

Yvon Laramée
Maire

Anne Turcotte
Directrice générale et secrétaire-trésorière

« Je, Yvon Laramée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».